

MAIRIE DE MONTAGNY



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 janvier 2017

La séance est ouverte à 19 heures 00.

Etaient présents : Mmes CARTIER - FRAISSE-SIBILLE -- LARME-CATHERINEAU - LASSALLE - MARTINAUD – PAILLASSEUR - PONE-VANHAUWAERT - TURPIN
Mrs BAUDUIN - BESSON -- DUMONT-BURDIN - FOUILLAND - GERGAUD - MEUNIER – MOREAU - RIGNANESE – SAYLLAC.

Ont donné pouvoirs : de Corinne JEANJEAN-MARECHAL à Suzanne PAILLASSEUR ;
de Gérard TOURNIER à Jean-Louis GERGAUD.

Etaient absents : Sophie GAY – Marie-Claire TEDESCHI – Stéphane GAUMOND -Jean-Marc PROST.

Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 1^{er} décembre 2016 : les élus d'opposition demandent à ce que soit rajoutée, dans les informations diverses « point sur la crèche municipale », la phrase incriminée parue sur le site internet de l'opposition, ce qui a été fait dès le lendemain.

Adopté par 16 voix pour, 1 abstention et 2 voix contre.

Délibération 2017-001 incorporation des biens sans maître dans le domaine communal : les biens qui n'ont pas de maître appartiennent à la commune sur le territoire de laquelle ils sont situés.

Les éventuels propriétaires ne s'étant pas fait connaître après 6 mois d'affichage, seront donc incorporer dans le domaine communal, les parcelles suivantes : 498 m² au lieudit Les Esses, 2575 m² au lieudit Goiffieu et 2001 m² au lieudit Tournadieu.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération 2017-002 personnel communal : autorisation de recrutement d'agents contractuels pour accroissement saisonnier d'activité : considérant qu'en raison des congés annuels du personnel du service technique, il est nécessaire pour les besoins de la collectivité de recruter temporairement du personnel, 2 postes d'adjoints techniques saisonniers sont créés (1 pour juillet et 1 pour août).

Adoptée à l'unanimité.

Délibération 2017-003 mise en place du RIFSEEP : instauration du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel : l'autorité territoriale propose à l'assemblée délibérante d'instaurer le RIFSEEP pour les cadres d'emplois des Adjoints Techniques et Agents de Maîtrise, qui comprend 2 parts, l'indemnité de fonction et le complément indemnitaire annuel. Après explications données à l'assemblée, adoptée à l'unanimité.

Délibération 2017-004 répartition du produit des amendes de police – acceptation de la subvention : une somme de 301 € a été attribuée à la commune par le Conseil Départemental du Rhône. Elle a été utilisée pour l'aménagement d'un abribus pour les enfants qui attendent le car scolaire rue de la Mairie.

Cette subvention est acceptée par l'assemblée.
Adoptée à l'unanimité.

Délibération 2017-005 courts de tennis municipaux – approbation des travaux de couverture – demande de subvention au titre de la réserve parlementaire 2017 : Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'un entretien avec Monsieur Buffet Sénateur du Rhône, qui serait favorable à verser une subvention provenant de sa réserve parlementaire pour ce projet dont le coût des travaux est estimé à 309 750,00 euros HT. Un dossier de demande de subvention sera adressé au Ministère de l'Intérieur.

Après discussions les élus de l'opposition n'ont pas souhaité participer au vote et ont donc quitté la salle.

Adoptée à l'unanimité des présents.

Délibération 2017-006 courts de tennis municipaux – approbation des travaux de couverture – demande de subvention au titre de la Région Auvergne-Rhône-Alpes : Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'une subvention qui pourrait être versée par la Région pour ce projet dont le coût des travaux est estimé à 309 750,00 euros HT. Un dossier de demande de subvention sera adressé à la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Après discussions les élus de l'opposition n'ont pas souhaité participer au vote et ont donc quitté la salle.

Adoptée à l'unanimité des présents.

Délibération 2017-007 courts de tennis municipaux – approbation des travaux de couverture – demande de subvention au titre de la DETR 2017 : Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'une subvention qui pourrait être versée par la Préfecture dans le cadre de la DETR 2017 pour ce projet dont le coût des travaux est estimé à 309 750,00 euros HT. Un dossier de demande de subvention sera adressé à la Préfecture du Rhône.

Après discussions les élus de l'opposition n'ont pas souhaité participer au vote et ont donc quitté la salle.

Adoptée à l'unanimité des présents.

Délibération 2017-008 borne de charges pour voitures électriques – demande de subvention à la Région Auvergne-Rhône Alpes : une borne de charges va être installée passage Gérard Ravel et la Région pourrait allouer une subvention. Le montant des travaux d'installation est estimé à 4 188,00 euros HT. Un dossier de demande de subvention sera adressé à la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération 2017-009 subvention exceptionnelle 2017 – projet d'insertion sociale et professionnelle : les brigades vertes interviennent sur notre territoire depuis le début de l'année et, à ce titre, Rhône Insertion Environnement sollicite une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 32 000 €.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération 2017-010 adoption des statuts de la CCVG en conformité avec la loi NOTRe : cette loi prévoit qu'un certain nombre de compétences soient transférées des communes aux communautés de communes à compter le 1^{er} janvier 2017. Il convient pour cela modifier les statuts de la CCVG.

Adoptée par 18 voix pour et 1 abstention.

Questions diverses posées par les élus de l'opposition :

- Y a-t-il à Montagny un groupe de réflexion sur les hypothèses de regroupement de communes ?

Réponse : non pas à ce jour, mais le Maire rappelle qu'il avait organisé une réunion des élus avec le Maire de la commune de Lissieu et que tous les élus étaient invités (majorité et

opposition). Il informe également qu'il y avait eu une approche avec la commune de Chassagny mais cette dernière n'a pas donné de suite favorable.

- La commune de Montagny et celle de Grigny ont-elle demandé la relance d'une étude pour le raccordement des zones d'activités du Baconnet et de Chantelot ?

Réponse : non le Maire indique que lors de son premier mandat il avait rencontré M. Balme Maire de l'époque pour évoquer ce dossier et notamment pour l'agrandissement de nos deux zones d'activités qui sont situées l'une à côté de l'autre. Un rappel de ce projet a été fait à M. Odo le nouveau maire.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 heures 15.

Le Maire,

signé

Jean-Louis GERGAUD